

# Le Point propre de Bury

(voir le guide 2015 de vos déchets ménagers conçu par le Pays du Clermontois sur [www.pays-clermontois.fr](http://www.pays-clermontois.fr) ou appeler le 03 44 50 85 17)

## Point Propre

ZA du Bois Noir - 60250 Bury

Tél. 03 44 26 99 58 [www.paysdethelle.fr](http://www.paysdethelle.fr)

(gestionnaire : Communauté de communes du Pays de Thelle)

Horaires	Matin	Après-midi	
		Mars à octobre	Novembre à février
Lundi	9h/12h	14h/18h	14h/17h
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi	9h30/12h30	14h/18h	

Fermé le dimanche et jours fériés.

## Conditions d'accès

Pour obtenir votre carte d'accès, retirez un coupon auprès du gardien et redonnez-lui complété et accompagné des justificatifs. Plus d'infos sur [www.paysdethelle.fr](http://www.paysdethelle.fr) (règlement)

Particuliers, accès gratuit dans la limite de 5 m<sup>3</sup>/semaine.

Pour les artisans et professionnels, tarif à consulter sur place.

## Déchets acceptés

### ● Déchets verts

Tontes, branchages, fleurs fanées, sciures de bois et bois non traités (palettes, planches, caisses) et non peints.

### ● Gravats

Déchets de démolition, cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, briques, céramique et carrelage, verre non traité, terre.

Le plâtre et ses dérivés, doivent être séparés des gravats.

### ● Cartons

Gros cartons d'emballages, cartons propres, secs et pliés.

### ● Ferrailles et métaux non ferreux

Tôles, cadres de vélo, jantes...

### ● Textiles (tous textiles).

### ● Huiles végétales (huiles de friture).

### ● Piles et batteries

Les batteries doivent encore contenir leur acide.

### ● Tout-venant

Déchets divers non recyclables tels que revêtements de sol, plâtre, placoplâtre, papiers peints, matières plastiques (film d'emballage, fenêtres), isolants (laine de verre, polystyrène, feutre), bois traités, verre traité (feuilleté, coloré, armé), mobilier.

### ● Pneumatiques et huiles moteur usagées

Les bidons d'huile moteur vides sont pris en charge dans un bac spécifique. L'huile est vidée dans un conteneur adapté.

N'est pas acceptée dans cette huile la présence d'eau ou d'huiles végétales.

### ● Déchets ménagers spéciaux

Voir détail en pages suivantes

Excepté les produits contenant du mercure.

### ● Les lampes et les tubes néon

Un conteneur spécifique est destiné à recueillir les lampes à économie d'énergie (tubes fluorescents, lampes fluo-compactes, lampes leds...).

### ● DÉÉÉ ou D3E : Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Cela concerne tout appareil utilisant de l'électricité pour fonctionner (220 volts, pile ou batterie).

Quand vous devez vous débarrasser d'un appareil électrique ou électronique, ne le mettez plus à la poubelle ! Demandez-vous d'abord s'il peut encore servir ou être remis en état. Sinon, il peut désormais être pris en charge pour être recyclé. Pour cela vous avez 3 possibilités :

### 1 Votre appareil fonctionne et peut encore servir

Donnez-le à une association d'économie sociale et solidaire, spécialisée pour le ré-emploi (Emmaüs...).

### 2 Vous achetez un appareil neuf

Le distributeur est désormais tenu de vous reprendre gratuitement l'ancien, à l'achat ou la livraison. C'est le « un pour un ». Vous acquittez pour cela une écotaxe au moment de l'achat d'un appareil neuf.

### 3 Vous n'êtes pas dans l'un des 2 cas précédents

Apportez-le à la Déchèterie ou au Point propre

Ne l'apportez à la Déchèterie ou au Point propre que si vraiment il n'est pas réparable ou que vous n'en achetez pas un autre. Sinon, vous alourdissez inutilement le coût du traitement des déchets et donc la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Eco-systèmes prend en charge les déchets électriques et électroniques collectés sur la déchèterie et les achemine vers les centres de traitement, où ils sont débarrassés de leurs composants susceptibles de porter atteinte à l'environnement, avant d'être recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.

## Bien préparer votre venue

A la déchèterie, le tri s'impose. **Vous ne devez pas apporter les différentes catégories de déchets en mélange, sinon vous devrez les trier sur place.** Pour gagner du temps et du confort, chargez votre véhicule en séparant bien les types de déchets, cela simplifiera votre vidage. N'hésitez pas à demander conseil aux agents de la déchèterie ou du Point propre.

# Les déchets dangereux

(voir le guide 2014 de vos déchets ménagers conçu par le Pays du Clermontois)

## Les déchets dangereux pour l'homme ou l'environnement

### Le bon geste, c'est aller en Déchèterie

Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.

Ne polluons plus les poubelles, apportons nos déchets dangereux en Déchèterie ou au Point propre.

#### Pourquoi apporter ces déchets à la Déchèterie ou au Point propre ?

Pour mieux valoriser les déchets qui vont à la poubelle et qui ne doivent pas être pollués par des déchets représentant un risque pour la santé et l'environnement. Les déchets dangereux généralement issus de produits comportant des substances chimiques, font l'objet d'une filière spécifique.

Il est donc important de ne plus les jeter dans la poubelle ou dans les canalisations mais de les apporter en Déchèterie ou au Point propre, si possible dans leur emballage d'origine.

#### LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

##### SE RECYCLENT

- Tubes fluorescents dits "néons"

- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"

##### À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchèterie

##### NE SE RECYCLENT PAS

- Ampoules halogènes

- Ampoules classiques à incandescence

##### À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre



#### Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

#### Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyeur cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

#### Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

#### Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure pigment couleurs.



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

#### Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

#### Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.